



## PRESIDENT

Pierre LEJEUNE

## SECRETAIRE GENERAL

Etienne LIBERT

## SECRETAIRES

### NATIONAUX

Thierry MOERS

Filip PEERS

Vincent MERCIER

Jean-Marc DURIEUX

## SECRETARIAT

02 508 58 06

02 508 58 19

cheminots@cgsp.be

Nouveau site internet :

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)



Parole de cheminots

## Quelles sont les conditions de travail pour la filière voie en cette situation exceptionnelle.

Pour commencer la CGSP persiste et insiste sur le fait que l'essentiel est de privilégier prioritairement sa protection et celles de ses proches. Dès lors, continuez à prendre soin de vous et de ceux qui vous entourent, c'est la seule vraie priorité.

Voici les mesures d'hygiène imposées par le gouvernement qui sont à suivre :

- 1) se laver les mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydro-alcoolique régulièrement.
- 2) garder une distance sanitaire entre vous (ne plus se faire la bise ni se serrer la main).
- 3) tousser dans un mouchoir en papier jetable ou dans la pliure du bras si vous n'en n'avez pas.
- 4) si vous êtes malade, restez chez vous.

Pourquoi les cheminots continuent à travailler en « **service d'intérêt national** » ?

Nous sommes un service public, et nous devons continuer à transporter les usagers qui n'ont pas d'autre moyen de transport pour faire leurs courses ou se rendre au travail, je pense plus particulièrement aux personnes qui soignent et qui protègent la population.

Afin de réaliser un service d'intérêt national en toute sécurité et de limiter la pression sur les cheminots, le service des trains est réduit.

Les équipes sur le terrain n'exécuteront plus que les travaux d'entretien strictement essentiels, de très nombreux travaux de renouvellement et d'extension sont mis à l'arrêt.

Il n'est absolument pas question de maintenir du personnel confiné dans des locaux des CLI, les agents seront en réserve à domicile, rappelables en cas de besoins urgents.

Les équipes seront scindées pour être aussi petites que possible afin d'éviter la contamination.

En ce qui concerne les déplacements en véhicule vers et depuis les chantiers :

- 1) pour les véhicules de 5 personnes, le chauffeur ne peut prendre qu'une seule personne qui se place à l'arrière en quinconce.
- 2) pour les camionnettes, le chauffeur ne peut prendre qu'une seule personne par banquette qui se place en quinconce.
- 3) pour les camions, le passager peut prendre place sur la même banquette s'il y a une distance de 1,5 m entre eux.
- 4) Si les trois règles précitées ne sont pas respectées, l'agent peut prendre son propre véhicule en ayant droit à une prime d'indemnité pour utilisation de véhicule propre, et ce, si seulement l'agent l'accepte.

**Si vous avez des questions, que vous constatez des manquements à ces règles ou que l'on vous impose de ne pas les respecter, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou permanent régional.**

En ces moments difficiles, la CGSP souhaite apporter tout son soutien à l'ensemble des cheminots.

Vincent MERCIER

Secrétaire National